



||| Gestion de placements **Manuvie**

**Brochure destinée à l'épargnant**

# ProjetRetraite<sup>MD</sup> Manuvie

Constitution d'un revenu de retraite garanti

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

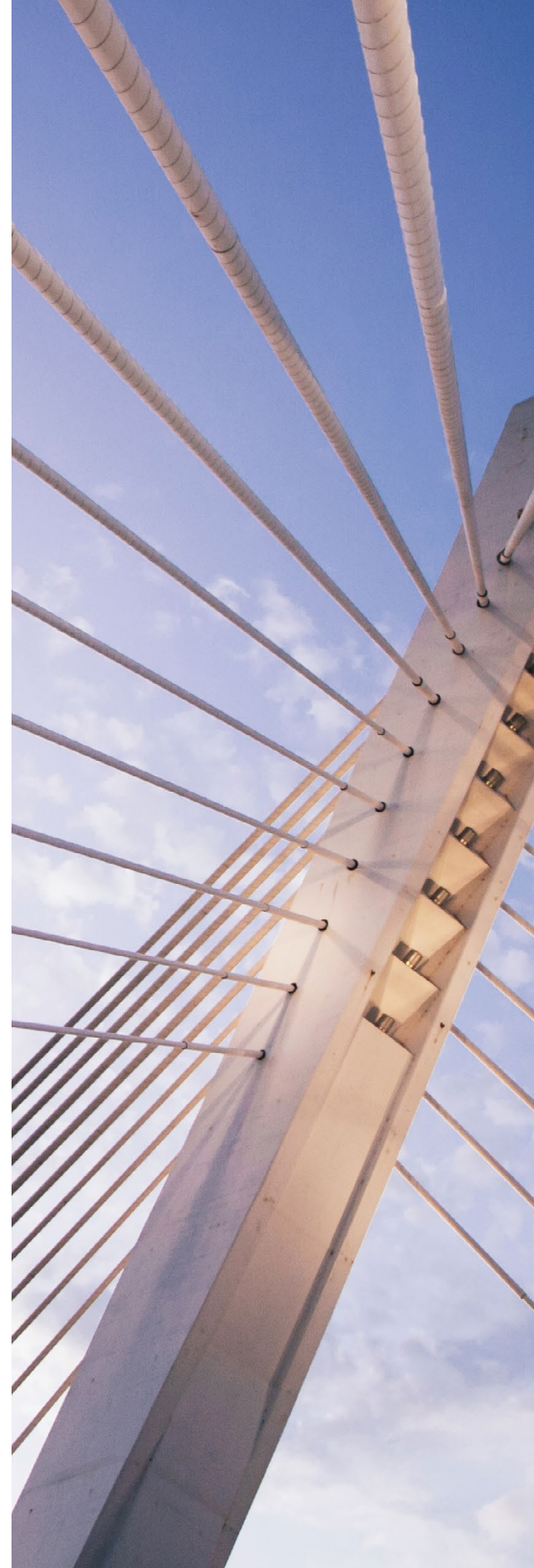
# Les Canadiens et la retraite

Les Canadiens vivent plus longtemps et sont en meilleure santé. C'est une excellente nouvelle pour ceux qui sont à l'approche de leur retraite ou qui y sont déjà arrivés. Cependant, cela signifie aussi qu'il est plus important que jamais pour eux de se doter d'un revenu de retraite garanti qu'ils recevront jusqu'à la fin de leurs jours.

L'une des principales préoccupations des préretraités est de ne pas savoir s'ils seront financièrement en mesure de prendre leur retraite<sup>1</sup>. Mais grâce à une source de revenu viager garanti basée sur un programme de retraite solide, vous aurez l'esprit tranquille, sachant que vous êtes mieux préparé en vue de la retraite. Bien des placements permettent d'épargner en vue de la retraite, mais peu d'entre eux prévoient le versement d'un revenu garanti. C'est à l'épargnant qu'il incombe de gérer son revenu à la retraite, en espérant ne pas manquer de liquidités.

La présente brochure s'applique aux contrats ProjetRetraite Manuvie souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure.

<sup>1</sup> Source : Sondage 2020 sur le stress financier, La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, octobre 2020.



# ProjetRetraite Manuvie —une composante de toute bonne stratégie de retraite

Que vous soyez à l'aube de la retraite ou déjà retraité, ProjetRetraite Manuvie est une solution simple, sûre et à faible risque<sup>2</sup> qui prévoit le versement d'un revenu de retraite garanti à vie. Complément idéal aux autres sources de revenu de retraite, tels les régimes publics, ProjetRetraite Manuvie vient consolider vos plans d'avenir et vous donne l'assurance que vous serez prêt.

Cette solution en matière de revenu procure les avantages suivants :

- Revenu garanti à vie—dès que vous commencerez à toucher un revenu, vous connaîtrez avec certitude le montant exact du revenu de retraite que vous recevrez chaque année jusqu'à la fin de vos jours.
- Possibilité de garantir un revenu au conjoint survivant<sup>3</sup>.
- Possibilité de choisir le moment où vous commencerez à toucher un revenu.
- Capacité de choisir de faire un dépôt ponctuel ou des dépôts périodiques durant une certaine période, ou les deux.
- Occasion de profiter d'éventuelles hausses des taux du revenu pour les dépôts futurs.
- Accès à la valeur marchande de votre contrat à n'importe quel moment (des frais peuvent s'appliquer).
- Les dépôts initiaux et subséquents égaux ou supérieurs à 1 000 000 \$ seront investis dans l'option Élite et donneront droit à une réduction du ratio des frais de gestion.

## Le saviez-vous?

Seulement un travailleur canadien sur quatre a accès à un régime de retraite à prestations déterminées offert par un employeur\*.

<sup>2</sup> Le contrat d'assurance ProjetRetraite Manuvie investit dans la catégorie des fonds à revenu fixe, dont la valeur peut augmenter ou diminuer. <sup>3</sup> Conjoint ou conjoint de fait selon la définition donnée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. \* Source : Statistique Canada, Enquête sur les régimes de pension au Canada et Enquête sur la population active, janvier 2014.

## À quoi votre retraite ressemblera-t-elle?

Puisque la majorité des Canadiens ne bénéficient d'aucun régime de retraite d'entreprise, il est important que la production d'un revenu garanti s'inscrive dans toute stratégie de retraite. Pour illustrer l'importance d'avoir un revenu garanti à la retraite, examinons l'exemple ci-après.

Gilles, 61 ans, est enseignant. Il jouit d'une bonne santé et mène une vie active, passant beaucoup de son temps libre entre les terrains de golf et les voyages. À la retraite, il prévoit demeurer actif et voyager encore plus. Il compte parmi les quelques Canadiens qui ont la chance de participer à un régime de retraite à prestations déterminées et sait exactement quel revenu il touchera à la retraite. Gilles n'a pas à s'inquiéter des marchés ou d'une éventuelle crise financière puisque son revenu de retraite est assuré et ne variera pas.

Comparons la situation de Gilles à celle de son ami Richard. Richard est âgé de 60 ans et propriétaire d'un petit magasin de pêche. Ses rêves de retraite ressemblent à ceux de Gilles, à la différence qu'il ne bénéficie pas d'un régime de retraite garanti. Jusqu'à tout récemment, Richard était confiant à l'égard de son capital-retraite. Il mettait de l'argent de côté régulièrement et son pécule augmentait. Toutefois, les récentes turbulences dans le milieu financier ont ébranlé sa confiance, et il s'inquiète maintenant constamment des fluctuations des marchés. De façon générale, il se demande si ses économies seront suffisantes pour lui permettre de vivre une retraite longue et active.

Richard aimerait obtenir la sécurité et la tranquillité d'esprit que procure un revenu de retraite garanti. Les régimes de retraite garantis ne sont plus aussi courants qu'avant, mais Richard et la majorité des Canadiens doivent néanmoins disposer d'une source de revenu fiable. Les risques susceptibles d'affecter votre sécurité financière à la retraite étant multiples, vous avez besoin d'une solution novatrice pour compléter le revenu de retraite garanti que vous recevrez alors.



## La solution de Richard en matière de revenu garanti

Grâce à ProjetRetraite Manuvie, vous connaîtrez avec certitude le montant du revenu que vous recevrez, compte tenu du ou des taux du revenu établis. Par exemple, si Richard investit 200 000 \$ dans un contrat ProjetRetraite Manuvie à l'âge de 60 ans, un taux de revenu de 4,51 % sera garanti et, s'il décide de commencer à recevoir un revenu à 65 ans, il recevra 751 \$ par mois pour le reste de sa vie<sup>4</sup>.

Si Richard peut investir des sommes supplémentaires, il pourra profiter d'éventuelles hausses des taux du revenu et toucher un revenu de retraite garanti plus élevé. Les taux du revenu utilisés pour déterminer le montant du revenu garanti futur peuvent changer chaque jour.

Pour établir le montant du revenu viager garanti que procure ProjetRetraite Manuvie, différents taux du revenu sont établis au moment du dépôt pour l'âge de référence atteint et les âges de référence futurs en fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés par Manuvie. Ces facteurs sont, notamment, l'âge et le sexe du rentier, dans le cas de l'option de revenu sur une tête, et l'âge du rentier ou du copreneur, s'il est plus jeune que le rentier, dans le cas de l'option de revenu avec copreneur. **Pour connaître les taux en vigueur, visitez [gpmannuvie.ca](http://gpmannuvie.ca) ou communiquez avec votre conseiller.**

<sup>4</sup> À titre indicatif seulement. Le dépassement des limites de retrait ou la décision d'effectuer des retraits avant le choix du montant total du revenu peuvent avoir une incidence négative sur les versements futurs du revenu.

## Caractéristiques et avantages

ProjetRetraite Manuvie étant un contrat d'assurance, il procure d'autres protections importantes.

### **Protection contre les créanciers**

– ProjetRetraite Manuvie est assorti d'une protection éventuelle contre les créanciers. Cette caractéristique plaira aux membres des professions libérales et aux propriétaires de petite entreprise qui cherchent une façon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

### **Possibilité d'éviter l'homologation**

– À votre décès, le produit du contrat peut être versé rapidement et en toute discrétion<sup>5</sup> à vos bénéficiaires désignés (autres que les ayants droit), en évitant les frais juridiques, de succession et d'homologation.

## Gestion de placements Manuvie, spécialiste des titres à revenu fixe

Vous pouvez tirer parti du savoir-faire des plus grands spécialistes en placement du secteur, l'équipe de Gestion de placements Manuvie.

- Gestion de placements Manuvie gère plus de 170 milliards de dollars américains<sup>6</sup> en titres à revenu fixe, ce qui lui permet de négocier sur les marchés obligataires mondiaux.
- Elle compte des gestionnaires de portefeuille et des spécialistes en placements chevronnés dont l'expérience couvre l'ensemble des placements à revenu fixe.
- Son rigoureux processus de gestion du risque permet de protéger le capital durant les périodes d'incertitude.

<sup>5</sup> En Saskatchewan, les placements doivent être indiqués sur la demande d'homologation, même s'ils ne sont pas inclus dans la succession ni assujettis à des frais d'homologation.

<sup>6</sup> Au 30 juin 2019.

## Faites confiance à Manuvie

Depuis plus de 130 ans, les Canadiens s'en remettent à Manuvie lorsqu'ils prennent d'importantes décisions financières.



Une histoire qui dure depuis plus de **130 ans**



**35 000 employés** et **30 millions** de clients à l'échelle mondiale<sup>7</sup>



**1 200 milliards de dollars canadiens** de fonds gérés<sup>7</sup>



**46 millions de dollars canadiens** en dons d'entreprise et en collectes de fonds pour nos collectivités en 2019<sup>8</sup>



Un des **principaux fournisseurs** de solutions de placement au Canada; parmi les **10 plus importants** fournisseurs sur le plan de l'actif géré<sup>9</sup>

<sup>7</sup> Source : Manuvie, Fiche de renseignements sur la Société à l'échelle mondiale, au 31 août 2020.

<sup>8</sup> Source : Rapport sur le développement durable et Déclaration de contribution à la collectivité 2019.

<sup>9</sup> Source : Fonds distincts – actif géré de 33,4 milliards de dollars canadiens – 1<sup>er</sup> rang de l'industrie selon Investor Economics, Canada, avril 2020. Fonds communs de placement – 61,2 milliards de dollars canadiens – 9<sup>e</sup> rang de l'industrie selon l'IFIC, mars 2020.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre conseiller ou visitez le site **gpmanuvie.ca**.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le dépassement des limites de retrait ou la décision d'effectuer des retraits avant le choix du montant total du revenu peuvent avoir une incidence négative sur les versements futurs du revenu. Le ou les taux du revenu utilisés pour déterminer le montant du futur revenu garanti peuvent changer chaque jour. Visitez [gpmanuvie.ca](http://gpmanuvie.ca) pour connaître les taux du revenu en vigueur. Des restrictions relatives à l'âge et d'autres conditions peuvent s'appliquer. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance ProjetRetraite Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Gestion de placements Manuvie, composez le 1-800-355-6776.